

*je*  
**MANGE**  
*donc je*  
**VOTE**

## DROIT À L'ALIMENTATION

Ce document d'information politique a été préparé en collaboration avec Nadia Lambek lors de sa première itération et avec Jessica Dufresne pour la version actuelle.



**FSC**  
**RAD**

Food  
Secure  
Canada  
Réseau  
pour une alimentation  
durable

# STATISTIQUES ESSENTIELLES:

- 13,8% des ménages au Canada souffrent à différents degrés d'insécurité alimentaire, ce qui signifie qu'ils n'ont pas un accès physique et économique continu à une alimentation suffisante, salubre et nutritive pour répondre à leurs besoins alimentaires.
- Les taux d'insécurité alimentaire dans les territoires sont bien plus élevés que la moyenne nationale canadienne: 52,3% au Nunavut et 20,3% dans les Territoires du Nord-Ouest.
- 38,2% des familles monoparentales dirigées par une femme sont en situation d'insécurité alimentaire.
- 68% des ménages qui dépendent de l'aide sociale sont en situation d'insécurité alimentaire.
- Les ménages dont les membres sont d'origine autochtone, latino-américaine ou africaine connaissent des taux nettement plus élevés d'insécurité alimentaire.

# Contexte

---

Le Canada est l'un des plus importants producteurs agricoles et l'un des pays les plus riches de la planète. Malgré cela, quatre millions de Canadiennes et Canadiens, dont 1,15 million d'enfants, ont de la difficulté à répondre à leurs besoins alimentaires. Ce problème est bien plus grave dans les communautés nordiques et éloignées : au Nunavut, par exemple, le deux tiers des enfants sont en situation d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire a un impact considérable sur la santé physique et mentale et engendre des coûts significatifs pour le système de soins de santé.

L'alimentation est un droit humain fondamental, et nous avons tous le droit de se nourrir et de nourrir nos familles et nos communautés dans la dignité. Le gouvernement fédéral a une obligation légale internationale d'assurer la pleine réalisation du droit à l'alimentation pour tous ceux vivant au Canada, conséquence de son engagement à respecter (ne pas enfreindre), protéger (empêcher les tiers de porter atteinte à), et réaliser (mettre en place des programmes) ce droit quand il a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976. Comme l'indiquait l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, lors de sa mission au Canada en 2012, nous avons la capacité de garantir l'accès à une alimentation nutritive et culturellement appropriée pour tous et d'atteindre la « faim zéro ». Nous avons besoin des lois, politiques et programmes appropriés pour y arriver. La principale recommandation des Nations Unies concerne l'élaboration d'une stratégie du droit à l'alimentation, laquelle devrait être comprise dans la politique alimentaire nationale.

En adoptant une approche fondée sur le droit à l'alimentation, nous assisterions à un changement important de la façon dont nous pensons l'alimentation, gouvernons notre système alimentaire et abordons l'insécurité alimentaire au Canada. Cela implique également un ensemble d'obligations pour le gouvernement, telles que l'obligation d'assurer la participation, la responsabilité, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation et la primauté du droit (Principes PANTHER, développés par la FAO). Cette approche fondée sur les droits cherche à atteindre cet objectif à long terme : ne pas simplement réduire la faim et l'insécurité alimentaire mais y mettre fin. Nous ne nous attendons pas à voir la pleine réalisation des droits sociaux et économiques du jour au lendemain, mais nous pouvons nous engager, comme point de départ, à respecter des normes minimales fondamentales et à travailler par la suite à la réalisation progressive de cet objectif.

---

# Contexte

---

Le droit à l'alimentation implique que la faim et l'insécurité alimentaire ne devrait pas être de la responsabilité des organismes de bienfaisance. Il consacre la disponibilité, l'accessibilité, le caractère approprié et la production durable de l'alimentation en tant que droit humain et les obligations correspondantes qui incombent aux États de garantir la pleine réalisation de ce droit.

Le droit à l'alimentation implique qu'il faut cesser d'être centré sur les bas prix de l'alimentation et de dépendre des approches fondées sur la charité telles que les banques alimentaires pour plutôt mettre de l'avant des politiques axées sur la protection sociale (fondée sur les droits), la redistribution des ressources, la protection d'un salaire décent et le soutien à la production alimentaire locale et durable. Bien que les causes et les expériences de l'insécurité alimentaire soient complexes, la pauvreté reste le facteur le plus important, et les solutions politiques doivent donc aborder les questions de revenu, y compris les problèmes systématiques qui mènent à l'insécurité alimentaire. Pour ce faire, parler d'alimentation en termes de droits de l'homme nous permet d'inclure les facteurs socio-économiques et environnementaux comme liés et interdépendants, ce qui nécessite un effort multisectoriel à plusieurs niveaux, ainsi qu'une participation constante de la société, en plus de reconnaître les besoins et d'identifier solutions.

Il est important de noter que, bien que certaines obligations du gouvernement envers le respect du droit à l'alimentation engendrent des coûts liés aux programmes – tels que les plans de protection sociale basée sur les droits, les programmes pour les groupes marginalisés ou les services de développement agricole visant les pratiques agroécologiques – d'autres n'en engendrent aucun. L'État doit aussi réglementer ses propres activités et celles des tierces parties pour s'assurer que personne n'interfère avec le droit à l'alimentation. Ces réglementations pourraient inclure de légiférer sur des salaires assurant des conditions d'existence convenables ou de revoir et changer les politiques et les lois en place pour garantir que celles-ci n'interfèrent pas avec l'accès aux aliments traditionnels, l'accès à la terre et aux semences pour les nouveaux agriculteurs, ou la mise en place de réglementation sur les pesticides et les fertilisants.

---

---

# Propositions politiques

- Adopter, dans le cadre de la politique alimentaire nationale, une approche basée sur les droits humains pour guider la mise en œuvre et l'évaluation de l'ensemble des politiques qui touchent l'insécurité alimentaire, incluant, en particulier, la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté et Nutrition Nord.
- Travailler avec les provinces, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement fédéral, pour améliorer les programmes sociaux, garantir un revenu de base en dessous duquel personne ne peut tomber et ainsi s'assurer que tous les Canadiennes et Canadiens puissent se permettre une alimentation suffisante et nutritive.
- Réviser, en collaboration avec Santé Canada et le MAINC, le programme Nutrition Nord pour améliorer l'accès et l'abordabilité de l'alimentation en renforçant les systèmes alimentaires régionaux nordiques et ce, en incluant un soutien public pour les programmes qui renforcent l'accès aux aliments traditionnels et produits par la communauté.
- S'assurer que les accords internationaux sur le commerce et l'investissement ne minent pas les programmes publics qui visent à améliorer le respect des droits humains, les moyens de subsistance durables et/ou la souveraineté alimentaire.
- Établir des objectifs en termes de reconnaissance du droit à l'alimentation et élaborer des programmes conçus pour les atteindre. S'assurer que ces programmes disposent des ressources nécessaires et qu'ils soient surveillés et imputables.



---

## Questions pour les candidat.e.s

- Pourquoi pensez-vous que le Canada n'ait pas encore traduit ses accords internationaux par la mise en oeuvre du droit à l'alimentation au pays?
- Bien que la Politique alimentaire pour le Canada représente un grand pas dans la bonne direction, elle ne fait pas référence au droit à l'alimentation. Pensez-vous que le droit à l'alimentation devrait être inclus dans la politique alimentaire nationale?
- Comment pouvons-nous nous garantir que le Canada respecte son engagement de fournir à tous les Canadiennes et Canadiens une alimentation saine, suffisante et culturellement appropriée? Quels mécanismes de contrôle pourraient être mis en place?



---

# Ressources clés

## *Documents sur le droit à l'alimentation au Canada*

- Olivier De Schutter (2012). Mission au Canada, rapport au Conseil des droits de l'homme, UN Doc. A/HRC/22/50/Add
- Lambek (2017). Note d'information - Réaliser le droit à l'alimentation. Réseau pour une alimentation durable.
- Committee on Economic, Social and Cultural Rights (2016) Consideration of reports submitted by States parties under articles 16 and 17 of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights Sixth periodic reports of States parties due in 2010-Canada (57th session, E/C.12/CAN/CO/6)
- Rideout, Riches, Ostry, Buckingham & MacRae (2005) Bringing home the right to food in Canada: challenges and possibilities for achieving food security (10:6 Public Health Nutrition 566)

## *Documents définissant la portée et le contenu du droit à l'alimentation*

- Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (1999). Observation générale 12
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2004). Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- Bureau du Haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies (2010). Le droit à une alimentation suffisante : Fiche d'information 34.
- Kong (2009) The Right to Food for All: A Right-Based Approach to Hunger and Social Inequality (32 Suffolk Transnat'l L. Rev. 525)

## *Documents sur la mise en œuvre nationale du droit à l'alimentation*

- Olivier De Schutter (2013). Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation UN Doc. A/68/288
- Olivier De Schutter (2014). Le droit à l'alimentation, facteur de changement UN Doc. A/HRC/25/57.
- Rapport de la société civile (2014). Dixième anniversaire des Directives sur le droit à l'alimentation - Les avancées, les défis et la marche à suivre
- UN-FAO, Boîte à outils méthodologique pour le droit à l'alimentation.
- Ad hoc working group on the right to food (2017). Ensuring the Human Right to Food Through A Food Policy for Canada.